



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : INTERDICTION DES BROCANTES, VIDE-GRENIERS, MARCHES AUX PUCES BRADERIES ET AUTRES EVENEMENTS DE MEME NATURE DANS LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Arras, le 2 avril 2021

Le virus circule toujours très activement et les indicateurs continuent de se dégrader dans le Pas-de-Calais. Le taux d'incidence atteint **560** cas pour 100 000 habitants pour la période du 22 au 28 mars 2021. Le taux de positivité s'établit désormais à 9.9%.

C'est pourquoi, au vu de la situation sanitaire, Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, a décidé, par arrêté préfectoral du 2 avril 2021, d'interdire les **brocantes, vide-greniers, marchés aux puces, braderies et autres évènements de même nature sur l'ensemble du département, à compter du 3 avril 2021 et jusqu'au 3 mai 2021 inclus.**

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)